L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 17 AOUT 1884.

Le *Meschacébé*, paroisse St-Jean-Baptiste, Louisiane, du 16 août:

Peu d'Etats possèdent, comme la Louisiane, les avantages du sol et du climat avec une aussi grande étendue de terres propres à la culture et à la production du riz. Sous une culture convenable presque toutes les terres basses y produiraient une récolte rémunératrice de riz. En Géorgie et en Floride, sur des terrains qu'il est impossible d'irriguer, on fait de bonnes récoltes de riz et en Louisiane on pourrait obtenir le même résultat. Toutefois il n'est pas à discuter que la culture au moyen de l'irrigation est de beaucoup préférable et produit un grain mieux développé et plus régulier. L'irrigation, dans son meilleur système d'emploi, ne forme qu'une partie de la culture et ne suffirait pas sans l'expérience qui doit enseigner quand il faut y avoir recours et quand il y faut renoncer. Sur les plantations les mieux administrées de la Géorgie et de la Caroline du Sud, situées à la portée des marais et sujettes à être inondées ou égouttées à chaque flux et reflux, les cultivateurs travaillent le riz à la pioche afin de produire un grain plus parfait et en même temps de retrancher le grain inférieur qui nuit à la qualité du riz. La plupart des herbes qui croissent dans les champs de riz s'accommodent comme lui de l'eau, ce qui rend cette culture indispensable.

Lorsqu'on compare les dépenses d'installation d'une de ces plantations, on arrive à la conclusion que, sous le rapport du profit, elle n'a guère d'avantage sur la culture pratiquée en Louisiane. Ici le riz est rarement semé en sillons: on ensemence à la volée et les herbes s'arrachent à la main. Le cultivateur qui n'a qu'une petite étendue de terre réussit parfaitement à nettoyer son champ et à exterminer toutes les herbes qui y croissent et il obtient un produit de bonne qualité. Il a intérêt à entretenir sa terre dans une condition de propreté pour les années suivantes. Mais ce n'est pas toujours le cas dans la grande culture, où, très souvent, la terre est louée pour un an ou deux. Le cultivateur n'a souci que de récolter le plus possible avec le moins de frais et il travaille en gros, sans beaucoup s'inquiéter de l'herbe.

Un des soins qui devrait occuper le plus le cultivateur rizier, c'est le choix de la semence. Il ne saurait être trop particulier à cet égard. Il est facile d'avoir tous les ans de bonne graine en choisissant les meilleurs épis et les plantant dans une terre qui n'ait pas produit de riz l'année précédente. Cette précaution n'est malheureusement pas assez souvent prise et l'on a recours à une semence très inférieure, dans laquelle se trouve une abondance de riz rouge.

Le riz *fatras*, dont se plaignent tant les propriétaires de moulins, est une petite graine rebelle au nettoyage et d'une couleur sombre. Il est sans doute le produit d'une semence qui n'avait pas atteint sa maturité et dégénéré. Le riz rouge, communément appelé *caroline*, provient de la graine tombée dans un champ et séjournant tout l'hiver dans le sol. Levant en même temps que les semences faites au printemps il ne se distingue pas du bon riz, comme le *fatras* dont les tiges plus faibles s'écartent. Le riz rouge se reproduit par la semence. La première année ses grains restent attachés à l'épi, mais les années suivantes ils s'en détachent au moment de la maturité et se répandent sur le sol qu'ils rendent impropre à la culture. Les deux grands désavantages qu'offre le riz rouge, sont: d'occuper la place du bon riz, de se détacher des épis et de se perdre en grande partie avant d'arriver à la batteuse; de déprécier le riz blanc par le mélange de ce qui reste.

—Le temps se maintient au beau, et les jours se suivent sans y apporter de changement, ni même donner l'espoir de prochaines averses. Les planteurs surtout, qui voient leurs cannes petites et souffrantes, presque sans nœuds, trouvent cette plaisanterie mauvaise, mais les riziers sont dans la jubilation. C'est le moment de la moisson et ils ne peuvent souhaiter un temps plus propice. Aussi, favorisés par le beau temps et trouvant autant de travailleurs qu'ils en désirent, ils avancent rapidement à exploiter leurs récoltes. Les champs de riz présentent le spectacle d'innombrables moulins dorés soigneusement alignés, lesquels représentent le dur labeur du cultivateur. Presque généralement, les planteurs riziers ont fait couper leurs récoltes au *job*, c'est-à-dire qu'au lieu d'employer les travailleurs à la journée ils payent $6 par arpent pour moissonner le riz. Ce système est préféré par le travailleur et l'habitant aussi le trouve avantageux, car ses employés ont intérêt à travailler vite et il n'a qu'à surveiller le travail.

—L'état sanitaire de notre paroisse n'est pas des plus mauvais; cependant, il se présente, parfois, quelques cas graves de fluxion de poitrine, qui, grâce à Dieu, cèdent assez facilement au traitement.

—Le père Badoit, qu'un de ces terribles cancans si communs parmi nous a fait mourir du choléra, est, grâce à Dieu, très bien portant et jouissant, parmi les siens, de ces charmes qu'assure le sein de la famille.

Aujourd'hui, dans la haute cuisine, on fait grand usage du vin. Le jambon se cuit dans le vin de Xérès; le vin de Champagne sert à préparer les rognons et les truffes. On fait aux huîtres et au mulet rouge une sauce au vin de Porto. Le meilleur vin de Chablis ou de Sauterne est réservé à la sole. L'eau-de-vie (quelquefois aussi la vieille bière) est mélangée aux ingrédients dont on compose les puddings. La gelée au vin de Champagne ou au vin de Sherry, est "délicatesse de gueule" fort appréciée.

Les arbres pleureurs sont très à la mode dans les jardins paysagers. Les plus beaux parmi ces arbres sont les hêtres pleureurs, aux feuilles découpées, le saule commun—tous deux deviennent grands et forment de gros arbres. L'*abies inverta* ou "élégant pleureur" est le plus beau des pleureurs, toujours vert, et fait un effet charmant sur la pelouse.

Une des sommités dans l'art agricole, a dit avec un étonnant bon sens: "si tu veux du blé, fais des prés, le pré produit le foin, le foin nourrit le bétail, le bétail fait l'engrais qui fait alors pousser le blé, et pour affirmer cette maxime il a ajouté: une pelletée de fumier donne une poignée de grains."

Cet agronome qui a fait toute une révolution dans l'art de cultiver la terre, ne cessait non plus de répéter à ses compatriotes cet autre adage: Qui laboure tout et toujours ne portera jamais culotte de velours. Son exemple, ses exhortations, ses conseils ont triomphé de la routine dans laquelle se tenaient les cultivateurs de sa contrée.

On finit par labourer moins et mieux; on se mit à une production de fourrages, en convertissant tous les sols favorables en prairies artificielles, et, enfin on donnant une large place aux racines fourragères propres à donner au bétail le surcroît de nourriture dont la variation est une plus grande certitude d'arriver à un plus complet embonpoint, et à un état de santé plus certain. Si l'on marche résolument dans cette voie d'amélioration, on peut être certain d'arriver à la meilleure manière d'exploiter une habitation, car la culture la plus parfaite, nous dit un agronome allemand, est celle où l'on fait le plus de viande.

A propos du sonnet sur la cataracte commis par M. Francisque Sarcey, l'*Univers* publie une curiosité amusante, le sonnet monosyllabique du comte Paul de Rességuier:

Il est peu connu, car le recueil dans lequel il est imprimé se trouve difficilement. Il ne saurait être question de poésie à propos de ce sonnet, qui n'est qu'un jeu, mais vraiment un jeu ingénieux:

Epithaphe d'une jeune fille

Fort
Belle,
Elle
Dort!

Sort
Frêle!
Quelle
Mort!

Rose
Close.
La

Brise
L'a
Prise.

Bouquet de pensées profondes:

Les hommes n'ont pas toujours le courage de leurs opinions, mais ils ont toujours bonne opinion de leur courage.

—Dans la teinture comme dans la musique, il faut observer les nuances.

—Aux examens du Conservatoire il y a plus d'une jeune fille qui miaule mais pas une miaule en Carvalho!

—Quels que soient les artistes qui jouent à côté d'elle, Sarah Bernhardt est toujours le clou de la représentation.

Je permets à chacun de penser à sa manière, pourvu qu'on me laisse penser à la mienne; ceux qui sont faits pour se délivrer des préjugés n'ont guère besoin qu'on les catéchise.

Le choléra a ses gaîtés. Nous n'en voulons pour preuve que cette circulaire, que vient de faire placarder dans sa commune le maire de Nogent-sur-Marne:

Pendant les jours de chaleur et d'orage que nous subissons, l'administration municipale de Nogent recommande à tous de ne point oublier que les principaux moyens de conserver la santé se trouvent dans l'observation des règles suivantes:

1° Eloignement de tout ce qui déprime les forces;

2° Urgence de surveiller les trois facteurs suivants de l'hygiène: Propreté de la rue.—Propreté de la maison.—Propreté individuelle.

"La rue sera propre," si les habitants l'arrosent et la balayent avec soin, etc.

"La maison sera propre," si on ne laisse traîner sur le sol aucune sorte d'ordure, si on la lave souvent, si on recueille les eaux ménagères pour les enfouir ou si on en surveille l'écoulement.

Enfin "la peau sera propre" si on multiplie les ablutions et si on emploie un auxiliaire des plus utiles, le savon! Instrument de la propreté par excellence, le savon déterge la peau en l'assouplissant et émulsionne les particules graisseuses qui la souillent. On devra préférer le savon dit de Marseille au savon noir qui mousse difficilement.

Ces conseils s'adressent à tous. Par ces ces températures élevées le corps est inondé de sueur, et les ablutions deviennent indispensables. Or, les fonctions de la peau sont si importantes qu'un savant a pu faire l'ingénieuse comparaison suivante:

"La peau est la soupape de sûreté de la machine animale."

OLIVE, Maire.
BACHIMONT, VIGNOLE, Adjoints.

Il y aurait une étude curieuse à faire sur le badaud de Paris en temps d'épidémie. Il a l'attitude d'un homme qui s'attend à chaque instant à voir passer le "fléau" dans la rue. Il consulte l'horizon du quartier où ses pas l'ont porté; il fouille du regard le moindre rassemblement, et si un ivrogne s'est laissé choir dans le ruisseau, il accourt, persuadé qu'il va se trouver en face d'une victime de l'épidémie. Une voiture chargée de bagages passe-t-elle devant lui? le voilà qui s'arrête et éprouve le besoin de faire remarquer à un passant que "la population continue d'émigrer." On le rencontre, du reste, à la gare où il s'informe du nombre d'habitants qui ont pris le train. Un instant après, il est campé devant l'Hôtel-de-Ville et consulte la liste des décès. S'il voit passer un médecin de sa connaissance, il le suit et tient à connaître la maison où il est entré. Il stationne complaisamment devant une bouche d'égout que l'on désinfecte, devant un mur que l'on badigeonne. Il lit les affiches des pharmaciens, les arrêtés municipaux, les moindres "réclames" médicales. En rentrant chez lui, il s'informe si personne sur son carré, n'a eu la colique; est un peu surpris que tout le monde se porte bien... et recommence tranquillement, le lendemain, sa "badauderie."

Un coup d'œil en arrière:

D'après un ouvrage assez rare, le "Tableau des hôtels garnis et particuliers, publié par Goblet, en 1817, il y avait alors dans Paris 32 hôtels ayant pour enseigne au "Cadran bleu," plus deux "Cadran rouge," et deux "Cadran vert," ce qui donnait un total de 38 cadrans de diverses couleurs.

Il y avait en outre 28 "Hôtels de la Paix," 12 au "Lion d'or," 9 au "Cheval blanc," 5 au "Grand-Cerf," 4 au "Cheval Rouge." Par contre, il n'y avait qu'un "Cheval Noir" et qu'un "Cheval Gris." Rue Jean-de-l'Epine, — une voie disparue,—il y avait "l'As de Cœur" au N° 20 et "l'As de Pique" au N° 16, deux hôtels borgnes qui se faisaient concurrence.

Aux eaux: le médecin, à une vieille coquette qui a des douleurs rhumatismales:

—Soyez tranquille, chère madame, vous guérirez.

—Non, voyez-vous, docteur, un rhumatisme.... "vraiment épris," ne nous abandonne jamais!

Dépêches télégraphiques du Tintamarre:

Tournesol à Gong.

Toi as beaucoup voyagé, sais-tu quand on a pu voir à Paris la chute du Niagara?

Gond à Tournesol.

Pauvre ami, chaleurs rendent fou!

Tournesol à Gong.

Pas du tout. On a pu voir à Paris la Chute du nid à Garat quand on a démoli maison où logeait fameux chanteur!

Gong à Tournesol.

Espèce de microbe!

Les enseignes cocasses:

Passage du Saumon à Paris:

PORTE MONNAIE EN CUIR COUSUS PAR DES SELLIERS EXCESSIVEMENT FORTS.

Il faut donc tant de vigueur que ça pour coudre des porte-monnaie!

A Levallois-Perret:

X..., MARBRIER, TOMBES FUNEBRES. (sic)

Au cours de topographie, à la caserne:

—Caporal Dugog, dites-moi, je vous prie, combien il y a de sortes de moulins?

—Deux, sergent!

—Lesquels?

—Le moulin à eau, et le moulin à vent!

—Vous en oubliez un, caporal, et le principal.... et le moulin à café, donc, on n'y pense plus, alors!!! Vous serez consigné!!

Emile Ramollot entend l'ouverture de "Si j'étais roi".

—Peuh! s'écrie-t-il, c'diot ça, conserver d' la musique si vieille qu' ça.

—Comment ça, colonel, "Si j'étais roi" n'est pas vieux.

—Pas vieux, pas vieux, six mille ans d'existence!

—Six mille ans!

—Enfin, scrongnieugnieu, c' pas Adam qu'a fait c't' machine-là!

Au cercle:

—Comment, marquis, vous ne jouez que vingt francs?

—Mon jeune ami, depuis que j'ai hérité, un louis le coup c'est mon maximum. Il faut n'avoir pas le sou pour jouer très cher.

Toute la philosophie au jeu est là.

OFFICIEL.

Avis aux contribuables de 1884.

BUREAUX DU TRESORIER,
Hôtel de Ville,
Nlle-Orléans, 9 août 1884.

Les comptes pour taxes de ville de 1884 sont terminés et prêts à être livrés. Les personnes intéressées sont respectueusement invitées à s'acquitter promptement, afin d'éviter l'intérêt, etc.

I. W. PATTON,
Trésorier.

9août au 20—

Avis de société—Le soussigné continuera d'occuper, comme par le passé, à son ancien local, No 10 rue Carondelet, des affaires d'encan et de courtage de propriétés foncières en général, d'actions et de billets, sous la raison sociale de C. E. GIRARDEY & CO. MM. George G. Friedrichs et William A. Kernaghan, ses principaux employés depuis plusieurs années, seront dé-ormais intéressés à ses affaires et s'associent à lui à partir de ce jour, 31 juillet 1884.

Pleins de reconnaissance pour le généreux patronage qui lui a été accordé dans le passé, la nouvelle raison sociale s'efforcera de continuer à le mériter.

1er aout—1m C. E. GIRARDEY.

F. JAHNKE,
(Breveté pour la Louisiane).
PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER,
Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Po-tland, TOILES, COQUILLES ET SABLE.
Nos 208 et 210 rue Delord,
Entre Baronne et Carondelet.

NATTES NOUVELLES DE CHINE
A BAS PRIX.
A. Brousseau's Son,
23 et 25 rue de Chartres.
Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire et au-dessus.
STORES DE FENETRES,
TOILES-CIREES,
TAPIS.
Nouveautés des derniers genres.
20 mars—1an

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'institution. 17 août—

DEMANDES.

Un jeune homme, 24 ans, grand et fort, parlant le français et un peu l'anglais, demande n'importe quelle place en ville ou à la campagne. S'adresser à H. Jacob, au bureau du journal. 17 août—2 f.

On demande—avec de bonnes recommandations, un cuisinier ou cuisinière, pour une famille. Bons gages. S'adresser au No 28 rue Conti. 16 août—2f

On Demande des anciennes armoires en acajou avec des colonnes montées en cuivre S'adresser au Lock Box 2599, N. O. P. O. 7 août—10 f.

Peinture électrographe enseignée avec succès dans quelques leçons, 267 rue Magasine, près Poeyfarré. 17 août—1 f.

A LOUER.

A LOUER.—Le 1er et le 2nd étage avec véranda, composé de 4 grandes chambres, 18 sur 21, plus 4 chambres de domestique, et cuisine au-dessus de la grocerie, coin Royale et Ste-Anne. S'adresser chez A. Mangin No 73 Ste. Anne. 17 août—3f

A VENDRE.

A vendre.—Une belle et vaste résidence cottage avec grand corridor au centre, ouverture sur les quatre côtés, jardin, etc., située No 98 rue Champs-Elysées presque en face de la Place Washington. S'adresser à G. A. Lanaux, 73 rue Decatur. 17 août—15 f

A vendre.—En totalité ou en partie, l'habitation "Orléans" située sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 6 milles au-dessous d'Alger ayant environ 45 arpents de face au fleuve sur 40 de profondeur. S'adresser à G. A. Lanaux, 73 rue Decatur. 17 août—15 f

A vendre.—Au No 15 rue Iena, 6me district, entre Jersey et Tchoupitoulas, un joli cottage en excellente condition, avec une belle vigne, des figuiers et des pêchers dans la cour. La propriété est à proximité de quatre lignes de chemins de fer urbains. S'adresser à la résidence de Mme Carion. Conditions: comptant 17 août—1 f

A vendre—Une grocerie. S'adresser à l'encoignure Bourbon et Marais. 17 août—17,19,21,23,25,27

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 29 avril—

ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
Appellent l'attention du public sur leur vaste stock de
NATTES DE CHINE
nouvellement importées, d'une finesse extraordinaire et sans coutures.
Aussi sur un nouveau stock de
Toiles cirées, Stores, Rideaux, etc
TAPIS!
De toutes qualités à prix réduits.
31 avril—

GODCHAUX
MARCHAND DE
VETEMENTS CONFECTIONNES
—ET—
d'Articles de Toilette
81, 83 et 85 rue du Canal.

Notre grande vente à sacrifice a commencé, et nous invitons respectueusement le public à venir se rendre compte du bon marché que nous leur offrons en fait de
Vêtements Confectionnés
Avec le plus grand soin,
Nous les offrons à la réduction considérable de
50 Pour Cent!
16 juil—

1°---SURETE.
2°---REVENU.
Sept 7 pour cent
30 ANS.
PREMIERE HYPOTHEQUE,
GOLD BONDS
—DU—
SHELL BEACH R. R.
(M., T, & B. & L. R. R. Co.)

Ces Bons sont garantis par une première et unique hypothèque sur le Shell Beach Railroad (reliant la Nouvelle-Orléans au Golfe du Mexique avec tout son matériel roulant, ses gares, magasins et terrains.

Ils sont émis au chiffre de $1,000 et enregistrés; les coupons sont payables en avril et en octobre, à la Nlle-Orléans et à New York. Le principal et l'intérêt sont payables en or.

Les Bons émis ne représentent que $8,500 par mille. Il n'existe pas de dette flottante ni de billets non payés d'aucune sorte. Les recettes du chemin garantissent le paiement de l'intérêt d'une manière absolument certaine. La Compagnie possède 550 acres de terre au lac, formant le site de Shell Beach.

Le prix des Bons est fixé au pair avec intérêt. Il n'existe pas sur la place de valeur plus solide et plus sure. Ces Bons commanderont une prime très prochainement. Un certain nombre sera vendu sur ce marché.

S'adresser à la
WHITNEY NATIONAL BANK,
AGENT POUR LA VENTE,
No 137 Rue Gravier.
23juil—1m—Mar Jeu Dim.

L'Expérience du Révérend PERE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

MESSRS. J. C. AYER & Co:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PREPAREE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

L.S.L.
QUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui a jamais été votée et endossée par un peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION —DE—
Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE I,
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans,
MARDI, 9 SEPTEMBRE 1884,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE
GROS LOT
$75.000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,.....	25,000
1 Lot de	10,000,.....	10,000
2 Lots de	6,000,.....	12,000
5 Lots de	2,000,.....	10,000
10 Lots de	1,000,.....	10,000
20 Lots de	500,.....	10,000
100 Lots de	200,.....	20,000
300 Lots de	100,.....	30,000
500 Lots de	50,.....	25,000
1,000 Lots de	25,.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier. $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à
New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Thos J. Sellers vs la Compagnie française de fabrication de porcelaine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,797—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 17 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre se touchant, dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre le Chemin de Gentilly, le Chemin de LaCrète, la Grande Route St Jean, le canal s'étendant au Bayou sauvage. Les dits lots étant numérotés huit, neuf, dix et onze et mesurent chacun comme suit: le lot numéro huit vingt-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes de face au Chemin de Gentilly, trente-quatre pieds et demi de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix sept pieds sur la ligne du lot numéro sept; quatre-vingt-dix neuf pieds dix pouces sur le côté du lo numéro neuf. Le lot numéro neuf mesure vingt-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes de face au Chemin Gentilly, quatre-vingt dix neuf pieds dix pouces de profondeur sur le côté du lot numéro huit, et soixante-onze pieds cinq pouces de profondeur sur le côté du lot numéro dix et trente-deux pieds cinq pouces et une ligne sur la ligne du fond. Le lot numéro dix mesure trente pieds cinq pouces et une ligne de face au Chemin Gentilly, soixante-onze pieds cinq pouces sur le côté du lot numéro neuf et soixante-dix sept pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro onze et trente-deux pieds cinq pouces et une ligne sur la ligne du fond; et le lot numéro onze mesure trente deux pieds cinq pouces et une ligne de face au Chemin Gentilly, soixante-dix sept pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro dix et quatre-vingt-deux pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro douze, et trente-deux pieds 5 pouces et une ligne dans le fond.

Acquis par la défenderesse par achat des Héritiers de Bernard Wiser et femme, d'après un acte passé pardevant Octave De Armas, notaire, le 10 juillet 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 août—16,23,30—6,13,17 sept

E. F. Stockmeyer vs. Léon Meunier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,502—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 26 août 1884, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Remparts, St Pierre et Bourgogne, mesurant trente-cinq pieds cinq pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds, borné sur le côté droit par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Duvirac, sur le côté gauche par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à M. Bourdin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, avantages et dépendances qui y appartiennent ou y ayant rapport, et connu par le No 151 rue Toulouse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 juil—25, 1er aout, 8 15 22 26.

Simon Z. Darredes et Jean P. Darredes vs. Mme Bridget Murphy et James Murphy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 6890 —En vertu d'un writ de fieri facias contre les plaignants et en faveur des défendeurs, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 9 septembre 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No. 153, borné par les rues St Patrick, Troisième, Quatrième et St Denis, le dit lot est désigné par le No. 10, et forme l'encoignure des rues Troisième et St. Patrick, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur et face de 128 pieds et même profondeur sur l'autre côté et est plus ou moins conforme au plan de Reizenstein voyer, en date du 11 mai 1858, déposé à l'étude de E. J. Ker, notaire et marqué Bradford.

2—Une autre portion ou lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même faubourg et ilet, touchant le dit lot No. 10, et mesurant 15 pieds de face à la rue Troisième et forme une moitié du lot désigné par le No. 9, du dit plan et a une profondeur même que l'autre de 128 pieds, et est borné le plus près de la rue St. Patrick par le lot No. 10, ci-dessus décrit et sur l'autre côté par l'autre moitié du lot No. 9.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

9 août—9,16,23,30, 6 9 sept

A. Hochereau & Co. vs. Mme M. E. Grandpré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,784—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 30 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre désignés par les numéros quinze, seize, neuf, huit et sept (15, 16, 9, 8 et 7), situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet numéro 442 borné par les rues Rendon, Hagan, St Philippe et Ursulines, mesurant comme suit: le lot numéro seize mesure treize pieds neuf pouces et quatre lignes (33, 9, 4) de face à la rue Rendon et cent pieds et façade à la rue Ursulines sur une profondeur, à l'encoignure; le lot numéro quinze mesure trente pieds neuf pouces et quatre lignes (30, 9, 4) de face à la rue Ursulines sur une profondeur de cent pieds (100) et touchant le lot numéro seize ci-dessus décrit; le lot numéro neuf mesure trente trois pieds neuf pouces six lignes (33, 9, 6) de face à la rue Rendon sur une profondeur de deux cents pieds un pouce cinq lignes (200, 1, 5) sur le côté le plus près de la rue Ursulines et cent quatre vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes (189, 10, 5) de profondeur sur le côté le plus près de la rue St Philippe sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4); le lot numéro huit mesure trente trois pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rendon sur une profondeur de cent quatre vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes (189, 10, 5) sur le côté du lot numéro neuf, et cent soixante dix neuf pieds sept pouces et cinq lignes sur le côté du lot numéro sept et sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4), le lot numéro sept mesure trente trois pieds neuf pouces et six lignes (33, 9, 6) de face à la rue Rendon, cent soixante dix neuf pieds sept pouces et cinq lignes (179, 7, 5) de profondeur sur le côté du lot numéro huit et cent soixante neuf pieds quatre pouces et quatre lignes (169, 4, 4) sur le côté vers la rue St Philippe, et sur une largeur dans le fond de trente cinq pieds six pouces et quatre lignes (35, 6, 4).

Le tout des dits lots ci-dessus décrits conformément à un plan dressé par J. A. D'Hemécourt, voyer, en date du 4 juillet 1874, déposé en l'étude de Charles T. Soniat, notaire en cette ville, pour référence.

Acquis par la défenderesse de L. A. Billaud, formément à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire, en date du 18 octobre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 juil—29 août 5,12,19,24 30

Grande vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Tout le contenu et les installations des maisons Nos. 22 et 24 rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville.

Consistant en un lot de meubles de bureau.

UN COFFRE-FORT EN FER.

Un lot de liqueurs assorties, vins, cordiaux, américains et importés, des meilleures marques, huile d'olive, etc., aussi champagnes, bières, etc.

— AUSSI —

Une machine à vapeur et chaudière et tous les accessoires un élévateur à vapeur, un lot de courroies de propulsion, un lot d'étagères, etc., appareils pour nettoyer les bouteilles; machine à boucher les bouteilles

—ET—

Plus d'un quart de million de bouteilles vides bouteilles à vin, à bière, à champagne, à whisky, à brandy, à huile, de dimensions assorties, litres, pints, etc.

— ET —

Un grand assortiment de pots en terre, flacons, damejeannes, bouchons, enveloppes en paille, etc.

AUSSI

Deux grands chevaux bais, une petite jument baie, un wagon à ressorts à quatre roues, un wagon à ressorts à deux roues, brouettes, harnais, etc.

AUSSI

Un fort lot de comptes ouverts, billets, dus à l'insolvable, d'après l'inventaire.

—ET—

Une certaine réclamation pour la somme de $10,000 en faveur de l'insolvable contre Cook & Bernheimer, provenant d'un attachement illégal maintenant dans la cour de Circuit des Etats-Unis, dans l'affaire No. 10537 du docket de la dite cour.

—ET—

Divers autres articles qu'il serait trop long d'énumérer, d'après l'inventaire enregistré.

—ET—

Aussi tout le contenu du magasin No 270 de la rue St Charles, dans le Premier District de cette ville, consistant en un grand assortiment de bouteilles vides faisant partie du quart de million de bouteilles ci dessus décrites

—DANS L'AFFAIRE DE—

H. Loubat vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,969—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 août 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci après mentionnés de la propriété ci dessus et ci-dessous décrite:

Tout le contenu etc., des lieux Nos. 22 et 24 rue Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, ainsi que les chevaux, wagons, et un lot de comptes à recevoir, billets et une certaine réclamation comme elle est décrite ci-dessus, seront vendus sur les dits lieux.

Et tout le contenu, etc., du magasin No 270 rue St. Charles, dans le Premier District de cette ville, consistant en un grand assortiment de bouteilles vides.

La dite vente commencera MARDI, 19 août 1884, à 10 heures 30 minutes du matin, aux dits magasins Nos. 22 et 24 rue Bienville et continuera de jour en jour (s'il est nécessaire) à la même heure, jusqu'à ce que tout le contenu, etc., des dits lieux soit disposé, et devra continuer le jour suivant pour compléter la vente ci-dessus à 10 heures 30 minutes, au magasin No 270 rue St. Charles.

Les deux ventes conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7août—7, 13, 16, 19.

Leçons d'Espagnol.

Mlle. B. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, ue Magasine, coin Jackson, No 184.

8mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Vente positive pour cause de départ.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur,—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 21 août 1884, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue St-Philippe, entre les rues Prieur et White, à l'écurie de Pierre Bordes—

La Vacherie de M. Baptiste Ribet, se composant de 24 vaches laitières, plusieurs avec veaux, et les autres sur le point de veler y compris 9 taures race Brahma—1 taureau, 1 cheval, 2 juments, 1 pouliche de 15 mois.

1 charrette à lait, 1 ditto à provision, 1 barouche. Les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Aussi—Tous les meubles meublant de la maison.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, de $100, à $200 trois mois et au dessus de $200, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 17 août

Vente pour effectuer un partage.

Succession de Clothilde Hobillot.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,699.

Terrain formant encoignure aux rues Union et Urquhart.

Agréable résidence en bois rue Kerlerec No 49.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 13 septembre 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 8 août 1884.

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre formant encoignure, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Union, Français, Moralès et Urquhart, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue de Union sur une profondeur et façade à la rue Urquhart de 64 pieds.

Ensemble, une maison en bois occupée comme mag sin d'épiceries, ayant cinq chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc, louée $12 par mois.

2° Un lot de terre situé dans le même district dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, St-Antoine, Bourgogne et Remparts, lequel lot de terre mesure, mesure française, plus ou moins, 25 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 145 pieds de profondeur.

Ensemble une maison en bois, No. 49, couverte en ardoises, ayant quatre chambres et une grande galerie derrière; cuisine couverte en ardoises, ayant deux chambres, deux cabinets et galerie sur la façade. Une autre bâtisse en bois, couverte en ardoises, construite dans le fond du terrain, ayant deux chambres avec galerie sur la façade; trois citernes, hangars, lieux d'aisance doubles, cour briquetée, jardin, etc., etc. Le tout en bon état et divisé en trois logements distincts.

La résidence du fond est occupée par les héritiers et la balance est louée $24 par mois.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Chs Rolle, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville, dues cette année, en sus du prix de vente.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix de vente.

12 août—12,23 30, 6 13 sept

Succession de Marianne Mercier, épouse de J. P. Barbier et de J. P. Barbier—Nos 11,675 et 11,787.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 septembre 1884, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, signé le 5 août 1884, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé—

Quatre lots de terre contigus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Prosper, Mandeville, Levaque et Solidelle, désignés par les Nos 20, 21, 22 et 23—chaque lot mesurant 30 pieds de face à la rue Prosper, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 août—12 23,30—6,13 sept

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE CONSTABLE.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans, No. 4371—Jean Malsoq vs. un cheval bai.—Procédure in Rem.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je vendrai à l'enchère publique, le VENDREDI 22 août 1884, à midi, à l'encoignure des rues Esplanade et Bayou St John, en face du café Carambat, la propriété suivante, savoir:

Un cheval bai, âgé de six ou sept ans. saisi dans le procès ci-dessus mentionné.

Conditions comptant.

ALFRED BARNES.
Constable, Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

18 août—18,22 26 [illegible]

Nicolas Dabindes vs Malie Haindel.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans. No 7769—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, coin de l'Avenue de la Louisiane et la rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le MARDI, 23 août 1884, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK CARAMBAT,
Constable.

13 août—13,17,23

Mme M. J. Clair vs. M. et Mme White.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 7791.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chas G. Ogden, Juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, coin de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, SAMEDI, 23 août 1884, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK CARAMBAT,
Constable.

13 août—13, 17, 23.

F. Lewis contre M. et Mme Shultz.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 3811—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan en mon entrepôt, No 39 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 21 août 1884, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALF. ED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

9août—9 16 21

J. Sigom vs. Mme G. W. Kern.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 6511—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt. No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, MARDI, 19 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieu.

P. A. LOOBY,
Constable.

9août—9 14 19

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Edmund Abell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,959—Division—Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edmund Abell, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.

17août—17,21,26

Succession de veuve Margaret Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,920—Division —Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme veuve Margaret Smith, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

13 août—13,17,22

Succession de Charles H. Lawrence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,947—Division C—Attendu que Wesley E. Lawrence a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles H. Lawrence, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

15août—15 19 24

Successions de John Francis et de Margaret White, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,928 Division —Attendu que Joseph Francis a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus John Francis et de Margaret White, sa femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier

12 août—12,15 et 19

M. L. Navra vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,232—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de M. L. Navra et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par T. Generelly, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

8août—8 12 17

Succession de Henry M. Luxemberg

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,909—Division—Attendu que P. S Wiltz, Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry M. Luxemburg, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

8août—9, 13, 17.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

Résidence cottage à Alger—Meubles et Effets mobiliers.—Succession de feu Francis J. Carpenter.—Cour Civile de District No 11,875 du Dossier.—A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, 13 rue Carondelet—JEUDI, 18 septembre 1884, à midi, vis-à-vis de la maison de E. G. Robertson et attenant à la maison de cour, Cinquième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la même Cour, maintenant absent en congé, en date du 14 août 1884, No 11,875 du Dossier, dans l'affaire de la succession de feu Francis Joseph Carpenter, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District (Alger) de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Séguin, Villeré, Delaronde et Barthelemy, désigné par le No 20 et mesurant 34 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Séguin sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une Résidence Cottage en Bois ayant 4 chambres, cuve, etc., et immédiatement après sur les lieux ci-dessus désignés, rue Séguin, il sera vendu.

Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers d'après un inventaire enregistré.

Conditions.—Comptant pour les effets mobiliers et pour la propriété foncière comptant en passant la vente, 20 0/0 devant être payés sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

17 août—17, 24, 31—7, 14, 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et Terrains nus, Dans le Sixième et le Septième District.

Succession de feu Frédérick Fisher jr.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—No 11,641 du Dossier de la Cour.

Vente pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 août 1884, dans l'affaire de la succession de feu Frédérick Fisher jr, No 11,641 du dossier de la Cour, pour un partage, il sera vendu à l'encan,—

Sixième District.

Rue Tchoupitoulas.

1°—Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 8, borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Bordeaux et Lyon, désignés par les Nos 9 et 10, qui touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Front, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, le tout au pied américain. Le lot No 10 forme le coin des rues Lyons et Tchoupitoulas.

A Carrollton.

Faisant face à la rue Madison

2°—Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de Carrollton Septième District de cette ville, dans l'ilet No 136 borné par les rues Madison, Camoronne, Zimple et Quatrième, désignés par les lots Nos 23 et 24, qui se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Faisant face à la rue Anne.

3°—Un terrain et demi situé dans la même ville et le même District que ceux décrits ci-dessus, dans l'ilet No 28, borné par les rues Anne, Eden, Claiborne et Hilary, désigné par la totalité du lot No 3 et la moitié du lot No 2 qui se touchent; le lot No 3 mesurant 30 pieds 6 pouces et 8 lignes et la moitié du lot No 2 (qui touche au lot No 3) 15 pieds 3 pouces et 4 lignes, tous deux faisant face à la rue Anne, sur une profondeur de 142 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Rue Jefferson.

4°—Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la même ville et le même district que ceux décrits plus haut, dans l'ilet No 138 borné par les rues Jefferson, Lowerline, Quatrième et Zimple, désigné par le lot No 1, mesurant 30 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur et façade à la rue Zimple de 120 pieds et formant le coin des rues Jefferson et Zimple.

Rue Hampson.

5°—Cinq terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la même ville et le même district que ceux décrits plus haut, dans l'ilet No 78, borné par les rues Hampson, Lowerline, Levée et Cannon, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 inclusivement qui se touchent et sont chacune des dimensions suivantes: le lot No un formant le coin des rues Hampson et Lowerline mesure 32 pieds 5 pouces de face à la rue Hampson, 18 pieds 5 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 107 pieds 5 pouces sur la ligne du lot No 2 et 106 pieds 9 pouces de face à la rue Lower Line. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Hampson, sur une profondeur de 107 pieds 5 pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de passer la vente, 10 pour cent devront être payés au comptant sur les lieux pour assurer la vente. Acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

17 août—10, 17, 24, 31, sept 7, 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un ilet de terre de valeur.

Sur la rue Claiborne dans le Troisième District.

Maison cottage, écurie, poulailler.

Succession de Dizier Riche, décédé.

Cour Civile de District No 11,554.

Au comptant à l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé, en date du 14 août 1884, dossier No 11 554 pour le compte de la succession de Dizier Riche, décédé, il sera vendu à l'encan.—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 29, borné par les rues Claiborne, St David, Robertson ou St Jean Baptiste, Indépendance et Congrès et mesure 341 pieds 6 pouces de face sur chacune des rues Congrès et Indépendance et 197 pieds 7 pouces de face à chacune des rues Claiborne et Robertson, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois de 6 chambres, écurie, poulailler, cuve, etc. L'ilet est cultivé comme ferme, jardin, etc., bien arrangé.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1884.

3août—3, 10, 17, 24, 31—6 sept.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Printz.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 11,739.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No 56 rue Royale—SAMEDI, 6 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B. en date du 1er août 1884, il sera vendu à l'encan pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Casacalvo, Désiré et Moreau, mesurant 30 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix de son adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 août—2 9 16 23 30—6 sept.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur au coin des rues Adèle et Rousseau, Quatrième District.

Succession de feu John Harney et pour le compte des parties intéressées.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 9471 du dossier de la Cour.

A des conditions faciles, à l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureaux, 9 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, siégeant au lieu de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, maintenant en congé, en date du 5 août 1884, Dossier No 9471, de la Cour, dans l'affaire de feu John Harney, à l'encan, il sera vendu—

Un certain terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St Thomas, mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et façade à la rue Rousseau de 63 pieds, le tout, plus ou moins entre lignes parallèles, au pied américain, et formant le coin des rues Adèle et Rousseau, et formant une partie du lot primitif No 4 sur un plan du voyer de la ville, en date du 9 novembre 1830, et d'après lequel plan, fait par John F. Braun, voyer, en date du 8 avril 1834, et maintenant exposé au lieu de la vente.

Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois recouverte en ardoises, servant de grocerie et de résidence et louée au prix nominal de $20 par mois et désignée par le No 63 rue Rousseau. Ce coin de valeur est on ne peut plus désirable comme emplacement d'affaires en comme spéculation étant situé dans un voisinage très peuplé, et sera vendu aux conditions suivantes:

Termes—La moitié ou plus comptant, le reste à douze mois avec 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement, les billets devant porter hypothèque spéciale avec privilège de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses usuelles de garantie, 10 pour cent au comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

9 août—9 16 23 30 sept 6 13

Succession de Valentine Huff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,131—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Huff, tutrice naturelle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN,
Greffier.

12 août—12,16,21

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage à deux corps de logis et une maison cottage seule, Nos 271 et 273 rue Chippewa, entre Jackson et Joséphine.

Le terrain est de 62 x 150 pieds.

Succession de Mme Caroline Reinhardt, femme décédée du Dr. Peter J. Poelman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 11,745.

Vente à long crédit à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 août 1884, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 18 juillet 1884, pour le compte de la succession de Mme Caroline Reinhardt, femme décédée de Dr. Peter J. Poelman, Dossier No 11,745 de la susdite Cour, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, Annonciation, Jackson et Joséphine, désigné comme lot No 2 et mesure 62 pieds de face sur la rue Chippewa, sur une profondeur de 149 pieds 10 pouces et 1 1/2 ligne, le tout plus ou moins, au pied américain conformément au plan qui peut être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis, connu par le No 271 rue Chippewa, ayant 2 chambres et une cuisine sur chaque côté cuve lieux d'aisance, etc, loué à raison de $12 par mois, et en outre une maison cottage en bois seule, connue par le No 273 rue Chippewa, ayant deux chambres 2 cabinets, cuve, hangar, lieux d'aisance, et louée à raison de 9 par mois.

Que la moitié indivise de la propriété ci-dessus appartenant à la susdite succession, le propriétaire de l'autre moitié d'intérêt réuni avec les héritiers de la susdite succession vend son intérêt aussi, avec les mêmes conditions.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la vente et toutes les clauses usuelles de garanties incluant l'hypothèque spéciale et privilège de vendeur, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, non aliénation, l'assurance et transfert de la police, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884, et déposera 10 pour cent comptant sur son adjudication sur les lieux, et se conformera aux conditions de la vente, ou au cas contraire la vente sera forfaite.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs

20juil—20 27 août 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Résidence-Cottage à deux corps de logis, coin des rues Laurel et Peniston—Deux terrains, rue Duel, Troisième District

Succession de feu Peter J. Pollman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 7252 du Dossier de la Cour.

A des conditions faciles. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la même Cour, Division D, maintenant absent en congé, le dit jugement rendu le 6 août 1884 et signé le 11 août 1884, pour le compte de la succession de feu Peter J. Pollman, No 7252 du dossier, à l'encan il sera vendu—

1° Deux terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Peniston et Gen Taylor, désignés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles, le lot No 1 formant le coin des rues Laurel et Peniston.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, dont le coin est une grocerie, avec un cottage dans le fond des terrains, cuve, &c.

2° Deux terrains situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Duel, Hope ou Espérance et Annette, désignés par les Nos 11 et 12 qui se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Duel sur une profondeur de 129 pieds 10 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de garantie, 10 pour cent comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

13 août—13 17 24 31 sept 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulet et Charrette, Volailles, Meubles et Effets Mobiliers

Succession Dizier Riche, décédé, Dossier No 11,554, à l'encan

PAR W. I. HODGSON, ENCANTEUR—Bureau No. 13 rue Carondelet—LUNDI 25 août 1884, à 11 heures du matin sur les lieux, rue Robertson entre Congrès et Indépendance dans le Troisième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'honorable N. H. Rightor, juge, de ladite cour Division D maintenant en congé, en date du 14 août 1884, dossier No 11 554 dans l'affaire de la succession de Dizier Riche, décédé, à l'encan il sera vendu—

Un mulet et charrette et un lot de volailles, Meubles et effets mobiliers conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions comptant, avant livraison.

13 août—13, 17, 23 à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Quatrième District.

Maison en bois à deux corps de logis, avec deux étages,

Nos. 713 et 715, rue Tchoupitoulas, entre Jackson et Joséphine.

Maison en briques à deux corps de logis, avec deux étages,

No 891 rue Tchoupitoulas.

Maison en briques à deux corps de logis,

No 893 rue Tchoupitoulas.

Maison en bois à deux corps de logis

No. 260 rue Rousseau.

toutes entre les rues Quatrième et Washington.

Cottage en bois à deux corps de logis

Nos 81 et 83 rue Sixième entre Chippewa et Annonciation.

Succession de Anna Maria Weick.

Dans l'affaire de Mme Delia Weick, tutrice vs. J. F. et Wm. Weick—Dossier No. 11,519.—pour faire un partage, avec des conditions faciles—A l'encan.—

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 16 juillet 1884, dans l'affaire de Mme Delia Weick, tut ice vs, F. J. et Wm Weick—No 11,519, pour effectuer un partage; il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Joséphine et Jackson, désigné comme lot No 6, mesurant 32 pieds 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 107 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 103 pieds 4 pouces et 3 lignes sur la ligne de l'autre côté.

Les améliorations consistent en un magasin en bois à deux corps de logis à deux étages et maison de résidence connus par les Nos 713 et 715 de la rue Tchoupitoulas, ayant de chaque côté un magasin, entre chambre et cuisine au rez-de-chaussée, et deux chambres au premier étage (soit cinq chambres de chaque côté) avec gaz et tuyaux, cuve, lieux d'aisance, hangar, allée, etc., et loué à raison de $28 par mois pour le tout. La façade est en briques entre poteaux.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Quatrième et Washington, désigné par le lot No 6, mesurant 26 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 25 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Rousseau, sur une profondeur s'étendant au travers de l'ilet de la rue Tchoupitoulas à la rue Rousseau de 150 pieds 2 pouces sur la ligne du côté du lot No 5 et 44 pieds 6 pouces et 3 1/5 lignes sur la ligne du côté du lot No 7, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations sur le lot faisant face aux deux rues consistent en une maison en briques bien bâtie, couverte en ardoises, avec deux corps de logis, connus par le No 891 rue Tchoupitoulas, avec magasin au rez-de-chaussée et résidence à l'étage supérieur, et avec 4 chambre et une cuisine sur chaque côté, gaz et tuyaux et une grande cour, lieux d'aisance, hangar, etc., et louée $24 par mois.

Aussi, dans le fond du lot est—Une maison cottage en bois couverte en ardoises, avec deux corps de logis, connue par le No 260 rue Rousseau, ayant une allée dans le centre et deux chambres et une cuisine, cuve de chaque côté, louée $13 50 par mois

3° Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet et touchant au lot No 6 et ci-dessus décrit, désigné par le No 7, lequel mesure 26 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 25 pieds 9 pouces 5 lignes à la rue Rousseau, sur une profondeur, dans tout l'ilet, de 144 pieds 4 pouces 3 1-5 lignes, sur la ligne latérale le divisant du lot No. 6, et 13– pieds 1 pouces 2 5 lignes, sur la ligne latérale du lot No. 8, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations consistant en une maison cottage en bois à double corps de logis, parfaitement bâtie et couverte en ardoises, avec façade en briques, connue comme le No 893 rue Tchoupitoulas, et contenant 4 chambres de chaque côté avec cuve, hangar, lieux d'aisance, etc, louée à raison de $18 par mois. C'est une jolie petite propriété, ayant dans le fond.

4° Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Washington, Chippewa et Annonciation, désigné par le lot No. 17, et mesurant 30 pieds de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 900 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois à double corps de logis, couverte en ardoises, connue comme les Nos 81 et 83 rue Sixième, et contenant deux chambres de chaque côté, deux cuves, hangars, lieux d'aisance, etc., et louée à raison de $14 par mois.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses habituelles de garantie, on le tout comptant, au choix des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt en argent de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred. Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs.

20juillet—20.27. août 3.10.17.23

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

Verrerie!! Verrerie!!

Faïence!! Porcelaine!! Articles de ménage.

Pour cause de liquidation.

PAR O. VALETON, encanteur—MERCREDI, 20 août, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encoignure des rues Royale et Ursulines—

Une grande variété de verreries assorties, Faïencerie, Porcelaines, articles de ménage et de fantaisies.

—AUSSI—

Deux grandes vitrières en plaqué.

Conditions—Comptant.

17 août—17, 19, 20.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Francis H. Hatch.

No —, 26e Cour Judiciaire de District pour la Paroisse de Jefferson.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet, MARDI, le 26 août 1884, à midi et demi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. M. Hahn, Juge de la 26e Cour Judiciaire de District pour la paroisse de Jefferson, en date du 13 août 1884, il sera vendu à l'encan—

Trente-neuf (39) Actions de la New Orleans Sugar Shed Company.

Conditions—Comptant avant le transfert.

15 août—15 24 26

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Billets et comptes à recevoir.

Succession de John Strenna—No 9084—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear encanteur.—Bureau 40 rue Royale MARDI, le 13 août 1884 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, siégeant à la place de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile, Division D, maintenant absent en congé en date du 4 août 1884, pour le compte de la dite succession—

Divers billets et comptes à recevoir, conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Conditions comptant.

8 août—8 12 16 19

PAR GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District,

Sur le parcours du "Laurel Street Horse Car."

Succession de Mme Ann Farmer Hepe.

No 9497- Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau—No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 août 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A en date du 2 janvier 1884, et rendu dans la susdite succession, les propriétés suivantes, à savoir:—

1° Un certain terrain formant le coin Sud Ouest des rues Walnut et Laurel dans l'ilet borné par les rues Walnut, Constance, Laurel et Leontine; le dit lot est désigné par la lettre F, d'après un plan de L. H. Pilié voyer, en date du 5 juillet 1854, et mesure 27 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Walnut sur 125 pieds de profondeur et de façade à la rue Laurel 123 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne latérale et 6 pieds 5 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent une jolie résidence (cottage) en bois à deux corps de logis ayant 4 chambres et une cuve à chaque corps de logis.

2° Trois certains terrains, situés dans le même district et le même ilet que celui décrit en premier lieu, désignés par les Nos 22 23 et 24, d'après un plan attaché à un acte passé pardevant Ernest Commagère, notaire, à C. Aucoin à Mme Ann Ferren en date du 30 novembre 1850, selon lequel plan les dits lots mesurent chacun 27 pieds 2 pouces de face à la rue Leontine sur 133 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins.

Les améliorations sur les dits lots comprennent [illegible] cottage à deux corps de logis, [illegible] etc, qui seront vendus avec [illegible] plan exposé au moment de la vente.

Conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans par billets exigibles au gré de l'acheteur avec 8 pour cent d'intérêt garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, plus 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour payer les billets, les améliorations seront assurées et la police transférée aux vendeurs de ces billets. 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera requis au moment de la vente. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire aux frais de l'acquéreur.

26juil—26 août 2 9 16 23 30

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, soit pour maison de commerce, soit pour résidence, près du terrain de l'Exposition.

Succession d'Euphemia Berthand, femme de B. K. Colly.

No 3148—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 août 1884 à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, en la ville de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 24 [illegible] 1884, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par la ligne de la Fourche de Creole maintenant la rue Live Oak, Constance, Calhoun et Laurel. La dite portion de terre formant l'encoignure des rues Live Oak et Constance et mesure 144 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Constance et 131 pieds de façade à la rue Live Oak sur Constance de 1 5 pieds et 2 pouces sur la ligne latérale. Les améliorations consistent en une résidence à un étage couverte en ardoises, ayant cinq chambres, etc.

Conditions—Pour un tiers comptant, le reste à un et deux ans, [illegible] par [illegible] à mille dollars. Un tiers à un an et le reste à un et deux ans en billets à porter privilège et de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, payable à la date indiquée avec 8 pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Les billets avec privilège et hypothèque seront en outre donnés pour l'assurance, avec transfert de la police transférée aux vendeurs ou aux porteurs des billets. Un dépôt de dix pour cent sur le prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente. L'acquéreur sera tenu de payer les taxes de 1884 et assumera en sus de son enchère les taxes de 1884 et un dépôt de dix pour cent sur le montant de la vente.

Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Charles Rolle, notaire.

27juil—27,—3, 10, 17, 24, 30août

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hansell & Webster vs Leurs Créanciers. } No. 11,944.

ORDRE DE COUR—Qu'une assemblée des créanciers de Hansel & Webster ait lieu, et soit convoquée pardevant Benjamin Ory, notaire de cette paroisse, le 29e jour de septembre 1884, à 11 heures du matin [illegible], dans le but de délibérer et de prendre en considération l'opportunité de la pétition; que Jamès D Coleman, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre les biens et la personnes des dits pétitionnaires soient arrêtées.

Nouvelle Orléans, 14 août 1884,

W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme

GEO. P. CAZE AR, Député Greffier.

15 août—3f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

A. Carrière & Sons contre leurs créanciers. } No 11,816, Division B.

La cession des biens des pétitionnaires Emile L. Carrière et Charles J. Carrière, individuellement, et comme associés survivants de la raison sociale Antoine Carrière & Sons est acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant Edgar Grima notaire de cette ville, JEUDI, 21 août 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et élire un syndic. En attendant, toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits Emile L. Carrière et Charles J. Carrière seront suspendues. M. Omer Villeré, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 18 juillet 1884.

W. T. HOUSTON, Juge.

Pour Copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

24 juil—3f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

W. C. Shepard contre ses créanciers. } No 11,863,

ORDRE DE COUR— Qu'une réunion des créanciers de Wm C. Shepard, le pétitionnaire, soit convoquée et ait lieu pardevant John Bendernagel, Esq., notaire en cette ville, le SAMEDI 30me jour d'août 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer et se prononcer sur la demande d'atermoiement faite par le pétitionnaire, et que, F. L. Richardson, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, en attendant, que toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit William C. Shepard, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1884.

W. T. HOUSTON,

[Signé] Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.

29 juil—3 f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Fendel Horn contre Ses Créanciers. } No 11,817.

ORDRE DE COUR—La cession de biens du pétionnaire, Fendel Horn, est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers dudit Fendel Horn soit convoquée et tenue, pardevant A. J. Lewis, notaire en cette ville le 21 Août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit insolvable et pour élire un syndic; que S. S. Carlisle avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Fendel Horn soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1884.

(Signé) A. L. TISSOT,

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, Division C, absent par congé.

Pour copie conforme:

GEO. P. CASSAR,

30 juil- 3f en 10 jrs Député Greffier

No 16

FE[illegible]

Mai[illegible]

MAISON

Par